

Réunion du 5 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 5 octobre 2015 à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY JOPPE Béatrice, Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mr MILLON Luc, Mr RAGOT Nicolas, M. VANSANTBERGHE Pascal,

Absents : Mme ORSINI Frédérique, M. LEBLANC Xavier, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Alexandra, Mr PONSIGNON Daniel
procuration à Mme MAURICE Bernadette.

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2015

Secrétaire de séance : Mme DESVOY JOPPE Béatrice

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 7 septembre 2015

Le compte-rendu est approuvé à 7 voix pour.

RENEGOCIATION EMPRUNT

- Suite à la proposition de renégociation de prêts, le conseil municipal décide de réaménager le prêt consenti pour le centre culturel concernant le remboursement de la TVA comme suit :

Montant : 160.000 Euros

Taux fixe : 1,10 % (garanti pendant toute la durée du prêt) au lieu de 2.05%

Durée : 1 AN

- Concernant l'autre prêt, le conseil municipal décide de ne pas accepter la proposition les coûts de renégociation étant trop lourds en comparaison des gains. (Indemnité de réaménagement de 4000 Euros, frais de dossier 700 Euros, allongement de la durée).

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'agenda d'accessibilité programmée. Il rappelle que l'ordonnance n 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées impose aux communes de réaliser un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Cet agenda fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des établissements recevant du public de la commune. Une programmation annuelle des travaux, et des financements est prévu en ce sens.

Par suite, le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le projet d'agenda d'accessibilité programmé tel que présenté et autorise le Maire a effectué les démarches nécessaires.

CENTRE CULTUREL

- Suite au dégât des eaux de la salle culturelle, l'expert nommé par l'assurance dommages-ouvrages et les entreprises concernées ainsi que l'architecte ont été convoqués le mercredi 30 septembre à 10h.
Une entreprise a été mandatée l'après-midi même pour déboucher la canalisation obstruée.
Des feuilles sont à l'origine de ce sinistre. Ainsi, l'assurance dommages-ouvrages ne peut être sollicitée, une demande devra être faite auprès de la SMACL, assureur de la commune.
- Subvention du Conseil départemental : Après retrait des parties non éligibles (mobilier, accessoires, aménagement paysager) et la modification des règles de calcul, la subvention octroyée à la commune pour la construction du centre culturel est amputée de 59 000€. (207 000€ accordée, 148 000€ versée). Cette application étant postérieure au dépôt du dossier de subvention, Monsieur le Maire va rencontrer les services du Conseil Départemental.

11 NOVEMBRE

La cérémonie aura lieu au cimetière à 11h et la réception, ensuite, se déroulera au centre culturel pour profiter de l'exposition « La Marne dans la Grande Guerre ». Des grilles d'exposition seront commandées.

Questions diverses

- L'association des anciens combattants sollicitent la commune pour le prêt de la salle de la mairie le 29 novembre prochain. L'apéritif sera offert par la municipalité.

- Association Foncière : L'arrêté de Monsieur le Préfet nommant les membres de l'association Foncière a été reçu en mairie. Ces derniers devront élire dans un délai de 2 mois, leur bureau.
- Chasse : Les règles de chasse, particulièrement au lieu dit « Les conges », et notamment les règles de tir à l'approche des habitations seront rappelées aux chasseurs.
- Des travaux d'entretien seront réalisés au chemin des Conges par les employés communaux.
- Une descente d'eau pluviale à l'arrière de l'église devra être rectifiée pour éviter des dégâts en cas de grosses pluies.
- La conformité des travaux réalisés après l'obtention d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire sera systématiquement vérifiée. Monsieur PONSIGNON en charge de l'urbanisme assurera ce suivi.
- CCMC : Toutes les communes de la communauté de communes sauf Pogny se sont prononcées pour que la CCMC reste dans sa composition actuelle. Lors de sa présentation du 12 octobre aux élus marnais en charge du projet des nouvelles communautés de communes, Monsieur le Préfet a proposé le souhait que la CCMC soit fusionnée avec la CC des Côtes de Champagne et Saulx et la CC de Saulx et Bruxenelle. Cette proposition devra être étudiée par la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) devant laquelle notre communauté de communes pourra faire valoir ses observations.

AGENDAS

Réunion « Petit Nuisementais » le mardi 6 octobre 2015 à 20h30.

Prochain conseil municipal le lundi 2 novembre 2015 à 20h30

Séance levée à 22h45